



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving -  
PWGSC  
1550, Avenue d'Estimauville  
1550, D'Estimauville Avenue  
Québec  
Québec  
G1J 0C7

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
TPSGC/PWGSC  
601-1550, Avenue d'Estimauville  
Québec  
Québec  
G1J 0C7

<b>Title - Sujet</b> Recherche, traitement de données	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W7701-197088/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 001
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W7701-197088	<b>Date</b> 2020-06-16
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$QCL-042-17926	
<b>File No. - N° de dossier</b> QCL-9-42084 (042)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2020-07-07</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Heure Avancée de l'Est HAE	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> Specified Herein - Précisé dans les présentes	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Hamel, Jonathan	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> qcl042
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (438) 401-1381 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (418) 648-2209
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## AMENDEMENT 001

L'amendement 001 a pour but de répondre aux questions de l'industrie et de prolonger la date de fermeture de la demande de propositions.

### 1. RÉPONSES AUX QUESTIONS SOULEVÉES DURANT LA PÉRIODE DE DEMANDE DE PROPOSITIONS

**Question 1 :** « 5.2.3.2 Statut et disponibilité des ressources »

Plutôt que d'attester que chaque personne proposée dans la soumission serait disponible pour exécuter les travaux, le gouvernement serait-il disposé à modifier le paragraphe 5.2.3.2 pour indiquer que les soumissionnaires attesteront qu'une personne proposée dans une catégorie de ressources donnée sera disponible pour exécuter le travail ?

**Réponse 1 :** Non, l'attestation demandée dans le document de demande de propositions ne sera pas modifiée. Si les ressources identifiées ne sont pas disponibles pour effectuer les travaux, l'entrepreneur devra présenter une demande au Canada pour remplacer des individus spécifiques, en fonction des conditions générales 2040-09 (2008-05-12) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/3/2040/19#remplacement-d-individus-specifiques>)

Le défaut de présenter des remplaçants acceptables pour le Canada pourrait entraîner le non-respect par un entrepreneur de ses obligations à l'égard du contrat.

**Question 2 :** Y aurait-il une allocation pour que les autorisations de tâches soient effectuées à temps partiel à RDDC (Valcartier), ce qui pourrait permettre aux individus de continuer à contribuer aux programmes à leur lieu de travail habituel?

**Réponse 2 :** Tel qu'indiqué à l'annexe A - Énoncé des travaux des clauses du contrat subséquent: «Exceptionnellement, certains travaux peuvent être effectués à l'extérieur de RDDC dans le cadre de considérations spéciales à déterminer dans chaque AT. Les demandes doivent être adressées au responsable technique, qui évaluera le bien-fondé de la demande et analysera les considérations de sécurité, et qui a le pouvoir discrétionnaire d'approuver ou de refuser les demandes.»

**Question 3 :** Les attestations de sécurité de niveau SECRET seront-elles suffisantes pour obtenir un contrat, ou l'entrepreneur devra-t-il obtenir une attestation de sécurité de niveau OTAN-Secret?

**Réponse 3 :** Le niveau SECRET et OTAN-Secret sont des attestations de sécurité différentes. Le soumissionnaire retenu devra obtenir une attestation de sécurité OTAN-Secret avant l'attribution d'un contrat. Les soumissionnaires sont invités à contacter l'autorité contractante pour initier un processus de parrainage avec le Secteur de la sécurité industrielle de SPAC afin d'obtenir l'attestation de sécurité OTAN-Secret. Ceci est valable pour l'attestation de sécurité d'entreprise et tous les certificats de sécurité du personnel.

**Question 4:** En référence au paragraphe 1 « Généralités », sous-paragraphe g de la pièce jointe 1 de la partie 4 qui stipule que « *les notes globales obtenues par chacune des ressources de la catégorie en question seront additionnées puis divisées par le nombre de ressources évaluées afin d'obtenir une moyenne* », il nous semble que cette instruction pourrait obliger les soumissionnaires à évaluer les ressources spécialisées requises par une catégorie de main-d'œuvre dans des champs d'expertise qui ne sont pas de leurs compétences : par exemple, on pourrait devoir évaluer l'expérience d'un ingénieur en électronique analogique dans le champ de la « conception optique » pour lequel il n'a ni la formation académique ni l'expérience requise. Est-ce bien l'intention ici alors qu'il est plutôt requis par les critères RT29, RT30 et RT31 de maximiser le « *nombre de champs d'expertise couverts par les ressources d'une catégorie* »?

**Réponse 4:** Les critères RT29, 30 et 31 récompensent les soumissions qui présentent des ressources dans une catégorie donnée capables de couvrir un large éventail de champs d'expertise (polyvalence). Étant donné que l'entrepreneur sera payé un taux horaire ferme par catégorie de ressource, il n'y a aucun conflit à évaluer des ressources aux compétences différentes mais se qualifiant tout de même dans cette catégorie, de sorte à faire la moyenne de leur score pour obtenir le résultat final.

**Question 5:** En référence au paragraphe 1 « Généralités », sous-paragraphe b de la pièce jointe 1 de la partie 4 qui stipule qu'« *un (1) an d'expérience correspond à 1 200 heures* », il nous semble que dans le passé les demandes de propositions émanant de SPAC définissaient plutôt qu'un mois de travail correspondait à 150 et non à 100 heures. S'agirait-il d'une coquille typographique ici?

**Réponse 5:** Aucune coquille typographique. Tous les soumissionnaires ont la même information.

**Question 6 :** En référence aux sections suivantes de la demande de propositions :

*Section 4.1.2 c - Nombre de ressources évaluées*

*Les autres ressources ne seront évaluées qu'après l'attribution du contrat quand l'entrepreneur devra accomplir des tâches précises.*

*Section 5.2.3.2 Statut et disponibilité du personnel*

*Le soumissionnaire atteste que [...] chaque individu proposé dans sa soumission sera disponible pour exécuter les travaux...*

*Si pour des raisons hors de son contrôle, le soumissionnaire est incapable de fournir les services d'un individu identifié dans sa soumission, le soumissionnaire peut proposer un remplaçant avec des qualités et une expérience similaires [...]*

*[...] seule les raisons suivantes seront considérées comme étant hors du contrôle du soumissionnaire : la mort, la maladie, le congé de maternité et parental, la retraite, la démission, le congédiement justifié ou la résiliation par manquement d'une entente.*

Notre compréhension est que seules les ressources identifiées dans la soumission peuvent être affectées à des tâches. Parmi ces ressources, quelques-unes seront en fait évaluées pour la notation des offres. D'autres seront évalués au moment où ils sont affectés à des tâches pour confirmer le niveau d'expertise. Recommander une ressource pour une tâche qui n'est pas déjà identifiée dans la proposition ne sera pas pris en compte, sauf pour des raisons «indépendantes de notre volonté».

Est-ce que cette interprétation est correcte ?

N° de l'invitation - Solicitation No.  
W7701-197088/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W7701-19-7088

N° de la modif - Amd. No.  
001  
File No. - N° du dossier  
QCL-9-42084

Id de l'acheteur - Buyer ID  
QCL042  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

**Réponse 6** : Les ressources identifiées dans l'offre doivent être disponibles pour effectuer les travaux à la date d'attribution du contrat. Si des ressources supplémentaires sont nécessaires pour effectuer les travaux requis par le Canada dans une autorisation de tâches plus tard au cours de la période du contrat, les ressources supplémentaires requises seront évaluées en fonction des critères décrits dans la demande de propositions et identifiées dans le contrat au moyen d'une modification ultérieure.

Si, pour une raison indépendante de sa volonté, le contractant doit substituer des ressources déjà identifiées dans le contrat, l'entrepreneur devra suivre la procédure énoncée dans les conditions générales 2040.

## **2. MODIFICATION DE LA DATE DE FERMETURE DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS**

À l'avis de Projet de Marché :

### **SUPPRIMER**

#### **Date de fermeture**

2020/06/23 14:00 Heure avancée de l'Est (HAE)

### **INSÉRER**

#### **Date de fermeture**

2020/07/07 14:00 Heure avancée de l'Est (HAE)